

DECISION DE LA PRESIDENTE N°. 2023_11_27_02D

La Présidente du SIEL Territoire d'Energie Loire (SIEL-TE Loire),

Vu la dernière convention de mise à disposition du local médical situé au SIEL - TE auprès du Centre de Gestion de La Loire, signée le 8 septembre 2021, et qui arrive à expiration au 31 décembre 2023,

Vu la délibération du 27 juillet 2020 portant délégation du Comité à la Présidente.

DECIDE

Article 1

Une nouvelle convention de mise à disposition du local médical situé au SIEL - TE est proposée au Centre de Gestion de La Loire, à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

Article 2

Cette convention en annexe sera signée des deux parties au plus tard le 31 décembre 2023.

Publication sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Comité syndical.
Communication sera donnée au Comité syndical lors de sa réunion la plus proche.

Fait à St Priest en Jarez, le

27/11/2023

La Présidente


Marie-Christine THIVANT